

## TECHNIQUE DE QUALIFICATION

### Section : ASSISTANT/ASSISTANTE PHARMACEUTICO-TECHNIQUE

Grille horaire des cours	4 <sup>ème</sup> année Heures de cours	5 <sup>ème</sup> année Heures de cours	6 <sup>ème</sup> année Heures de cours
<b>FORMATION COMMUNE</b>			
Philosophie et Education à la Citoyenneté	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2
Cours philosophiques	0 ou 1	0 ou 1	0 ou 1
Français	4	4	4
Mathématique	2	2	2
Histoire	1	1	1
Géographie	1	1	1
Education économique et sociale	0	2	2
Formation Scientifique	2	2	2
Langue moderne : Anglais/Néerlandais	2	2	2
Education physique : Filles/Garçons	2	2	2
<b>OPTIONS DE BASE GROUPEES</b>			
Physique appliquée	0	1	0
Physiologie-anatomie-biologie	0	2	1
Chimie analytique et laboratoire	0	2	2
Pharmacie pratique, galénique et laboratoire	0	5	2
Etude des médicaments minéraux et organiques	0	5	0
Pharmacodynamie-pharmacognosie	0	3	2
Lecture d'ordonnances et tarification	0	0	1
Déontologie-législation	0	0	1
Cours technique orienté	4	0	0
Biologie et laboratoire	5	0	0
Chimie et laboratoire	5	0	0
Physique et laboratoire	2	0	0
Toxicologie	0	0	1
<b>Stages</b>	0	0	8
<b>ACTIVITES AU CHOIX</b>			
<b>Mathématique complément</b>	1		
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>36</b>	<b>36</b>
Stages en 6 <sup>ème</sup> année : 8 semaines en officines privées et hospitalières.			

## TECHNIQUE DE QUALIFICATION

### Section : ASSISTANT/ASSISTANTE PHARMACEUTICO-TECHNIQUE

**Titre délivré en fin de 4<sup>ème</sup> année réussie :**

Certificat d'Enseignement Secondaire du Second Degré

**Titres délivrés en fin de 6<sup>ème</sup> année réussie**

Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur

Certificat de Qualification

### LE METIER

L'assistant(e) pharmaceutico-technique est une profession paramédicale (A.R.5 février 1997).

Il/elle travaille toujours sous la responsabilité et le contrôle d'un pharmacien tant en officine ouverte au public qu'en officine hospitalière.

Ses tâches sont variées : il/elle délivre des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire, ainsi que des dispositifs médicaux. Il exécute des préparations magistrales ou officinales. Il aide à la gestion des mouvements des produits en conformité avec les réglementations en vigueur. L'activité implique le respect des règles strictes d'hygiène.

Dans le cadre d'une officine, il est en contact permanent avec la clientèle. Lorsque le conseil au client sort du cadre de sa fonction, il sollicite l'aide du pharmacien. Cette activité est soumise à des règles déontologiques particulières dont le secret professionnel.

L'assistant(e) technique en pharmacie est une personne qui assiste le pharmacien dans son travail. Elle assure le suivi des dossiers de la clientèle et effectue l'inventaire des médicaments et des produits pharmaceutiques. Elle fait également le comptage des comprimés et des capsules, fait l'embouteillage des liquides et l'empotage des onguents et des crèmes. Elle prépare les étiquettes, fait les factures et effectue les transactions à la caisse. Elle classe et range les médicaments, les dossiers et les ordonnances.

L'assistant(e) pharmaceutico-technique est soigneux, précis, autonome et a le sens des responsabilités. Il gère efficacement son temps et organise son travail. Il a de bonnes capacités de communication avec les patients qu'il écoute activement et avec qui il utilise un langage approprié. Il aime apprendre, s'informer et se documenter. Capable de travailler en équipe, il connaît les limites de sa fonction et applique le code de déontologie de la profession (respecter le patient, respecter le secret professionnel et médical et s'abstenir de formuler un diagnostic).

### CADRE PROFESSIONNEL

- Officine
- Établissement d'hospitalisation ou de soins
- Laboratoire pharmaceutique ou cosmétologique
- Pharmacie centrale

Entretenir et mettre à jour leurs connaissances et compétences professionnelles par une formation continue, permettant un exercice de la profession d'un niveau de qualité optimale.

La formation continue visée ci-dessus doit consister en études personnelles et en participation à des activités de formation.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Madame Pécriaux, chef d'atelier, responsable de la section, au numéro 065/32 89 00.